



François GEORGE

Avocat Associé, Ancien Bâtonnier de l'Aube
Avocat depuis 1973

Spécialiste en Droit Rural et Viticole
Droit Civil

T. 03 26 69 32 45 F. 03 26 21 50 05

Sa biographie

Cofondateur de la SCP JORRY-GEORGE en 1977, devenue SCP GEORGE-CHASSAGNON en 1987, François GEORGE rejoint l'équipe du Cabinet ACG Troyes en qualité d'Associé en mars 2013.

- Il est spécialiste en **Droit Rural et Viticole** : Droit agricole, statut des baux ruraux, sociétés, salaire différé, remembrement, transaction
- Droit Civil de la propriété et des servitudes
- Droit patrimonial : successions, partages, expropriation
- Droit de la responsabilité civile et administrative - procédure d'indemnisation
- Droit des assurances
- Procédures administratives : rural, collectivités locales